



Le 18 janvier 2023

Le Maire de Lézignan-Corbières  
Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Le mardi 24 janvier 2023 à 18H30  
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch :**

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ordre du jour****Fonctionnement des institutions communales**

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2022
2. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal

**Gestion des biens communaux**

3. Cession d'un véhicule communal à un particulier

**Gestion des services publics**

4. Avenant n°1 au contrat de DSP en matière d'assainissement avec la société Saur – Annexe

**Finances et Ressources humaines**

5. Décision modificative n° 3 – Budget principal
6. Décision modificative n° 5 – Budget annexe Eau potable
7. Mise en œuvre des mesures conservatoires avant le vote du Budget principal 2023 – Annexe
8. Mise en œuvre des mesures conservatoires avant le vote du Budget annexe Eau potable 2023 – Annexe
9. Mise en œuvre des mesures conservatoires avant le vote du Budget annexe Assainissement 2023 – Annexe
10. Intégration des travaux en régie 2022 sur le Budget principal – Annexes
11. Bilan des acquisitions et cessions à titre onéreux réalisées sur l'exercice comptable 2022 – Budget principal – Annexes
12. Remboursement des frais de personnel par les budgets annexes « Eau potable et Assainissement » au Budget principal – Exercice 2022 / Gestion des flux comptables réciproques
13. Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 al. 2 du Code général de la fonction publique

## **Environnement**

14. Approbation d'une promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif avec la société Sun'r Power pour la construction d'une centrale photovoltaïque aux lieudits « Gaujac » et « L'Acqueduc » – Annexes
15. Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement pour l'exploitation d'une installation de collecte de déchets sur le territoire communal – Annexe
16. Avis consultatif sur la demande d'enregistrement relative au projet d'extension d'un entrepôt logistique sur le territoire communal – Annexe

## **Questions diverses**

Je vous prie de croire chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Gérard FORCADA**